



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCORD-CADRE NATIONAL D'ENGAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET
DES COMPETENCES

POUR LA FILIERE DES GAZ, DE LA CHALEUR ET DES SOLUTIONS ENERGETIQUES
ASSOCIEES

Entre

L'Etat, représenté par :

Le Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, Bruno LUCAS

Et

- Pour les organisations professionnelles d'employeurs :
 - Les employeurs de la branche des Industries Electriques et Gazières
 - La Fédération des services énergie Environnement (FEDENE)
- Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des industries électriques et gazières :
 - La Fédération CFE-CGC Énergies
 - La Fédération Chimie Energie CFDT
 - La Fédération CGT Mines Energie
 - La Fédération FO Energie et Mines
- Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique
 - La Fédération Nationale des salariés de la Construction et du bois CFDT
 - Le syndicat National du Chauffage et de l'Habitat SNCH affilié à la Fédération Enermine CFE-CGC
 - La Fédération Nationale des salariés de la Construction et du bois et de l'ameublement CGT
 - La fédération générale FO Construction
 - La fédération UNSA Industrie et construction

- Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :
 - L'Association Française du Gaz (AFG)
 - le Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique (SYNASAV)
 - l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie
 - France Hydrogène
 - France Biométhane
 - France Gaz Liquides

L'AFG est mandatée par les autres signataires pour la mise en œuvre, et le suivi du présent accord cadre, en lien avec l'organisme relais, l'OPCO 2i.

Vu le règlement n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014,

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023 ;

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu les articles L. 5121-1, L. 5121-2, D. 5121-1 et D. 5121-3 du code du travail relatif aux engagements de développement de l'emploi et des compétences,

Vu les articles L. 5121-3 et D. 5121-4 à D. 5121-13 du code du travail, relatifs à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Vu la circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1^{er} avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques,

Vu l'avis de la CPNEFP de la branche des Industries Electriques et Gazières en date du 14 septembre 2021

Vu l'avis de la CPNE de la branche de la Fédération des Services Energie Environnement en date du 15 septembre 2021

Il est convenu ce qui suit,

I. Exposé des motifs

Les transformations profondes que connaît notre économie impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur l'organisation du tissu industriel.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute des évolutions technologiques et sociétales, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

L'essor du gaz en France a permis grâce à ses connexions avec les grands gisements internationaux ou le développement de la filière butane propane, de donner l'accès à cette énergie à 22 millions de foyers français. Cette performance a pu être réalisée grâce et au travers de ses infrastructures qui couvrent et maillent l'ensemble de nos territoires.

La transformation de la filière est aujourd'hui en cours, avec le développement des gaz renouvelables (biométhane, bio GPL, pyrogazéification, gazéification hydrothermale mais aussi hydrogène vert) ainsi que l'essor de nouveaux usages du gaz, en particulier dans les secteurs de la mobilité terrestre, fluviale ou maritime.

La production d'énergies renouvelables sous forme de gaz, de chaleur et des solutions associées permettent à l'industrie française de poursuivre son développement à partir d'une énergie locale. Elle est ainsi un vecteur d'emplois locaux directs et indirects sur tous les maillons de la chaîne gazière tout en opérant en France, mais aussi sur l'ensemble du globe, grâce à l'excellence de ses métiers et à la place prépondérante qu'elle donne à la recherche.

Parallèlement à ces évolutions spécifiques à la filière, les changements affectant le domaine énergétique, la transition numérique et la transition écologique, deux enjeux majeurs pour les entreprises, impactent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Dès lors il apparaît absolument indispensable d'avoir une visibilité accrue de ces nouvelles filières et métiers pour accompagner le développement de ces nouvelles formes d'emplois. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place des diplômés, et plus généralement les formations et les passerelles métiers.

Le présent accord-cadre fait suite à la proposition des branches du secteur des gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées en réponse à l'appel à projet « Soutien aux démarches prospectives compétences » lancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC 2018 – 2022). L'Etat, par l'intermédiaire de ce dispositif, souhaite s'engager en faveur d'une formation professionnelle en phase avec les nouveaux enjeux produits par le contexte de mutations accélérées de notre économie.

L'appel à projets vise à soutenir des démarches innovantes développées à plus long terme, en particulier celles développées à l'échelle inter-branches ou d'une filière, pour :

- Doter les branches professionnelles et les filières d'outils innovants pour mieux cerner les besoins en emploi et en compétences à court terme et leurs évolutions à moyen-long terme dans un contexte de transformation économique, technologique, sociale et démographique ;
- Développer l'approche par les compétences pour transformer l'offre de formation et de certification des branches, mais aussi pour identifier les passerelles possibles au sein d'une branche ou au-delà ;
- Sécuriser les parcours professionnels des actifs dans la durée, en identifiant les métiers en forte transformation et ceux en déclin et en renforçant les actions d'adaptation des compétences et de mobilité vers les métiers de demain.

La démarche collective menée au travers de cet EDEC permettra de fournir les éléments de référence à l'échelle territoriale pour contribuer à la réalisation d'initiatives et projets à différentes échelles. Plusieurs territoires pourront être volontaires et ainsi être associés à ces pilotes.

Dans un contexte où les métiers changent plus rapidement que la capacité du système à produire des référentiels correspondant aux attentes de la filière, l'approche par les compétences doit permettre aux jeunes, à la population active ou aux personnes en recherche d'emploi de mieux s'orienter et de développer leurs compétences. Le rapprochement proposé des différentes filières par le biais de reconversions doit également répondre aux besoins d'attractivité des entreprises du secteur, développer et simplifier l'accès à l'information et à la formation permettant de recruter les compétences nécessaires et accompagner les parcours professionnels.

II. Champ d'application

Le présent accord concerne l'ensemble des entreprises et des salariés relevant de la filière des gaz, de la chaleur, et des solutions énergétiques associées représentées par les six associations et syndicats professionnels et branches professionnelles suivants :

- **l'Association Française du Gaz AFG**, créée en 1874, est le syndicat professionnel de l'industrie gazière française (gaz naturel, biométhane, biogaz, hydrogène et GPL). Le rôle de l'AFG est de promouvoir les activités de la filière gaz, en assurant leur représentation auprès des pouvoirs publics et en :
 - Contribuant à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires,
 - Contribuant aux travaux européens et internationaux,
 - Réalisant des études par le biais de ses sept commissions,
 - Diffusant de l'information,
 - Assurant des prestations spécialisées (la normalisation gaz avec le BNG, la certification pour les professionnels du gaz avec Certigaz).
- **France Hydrogène** fédère les acteurs de la filière française de l'hydrogène structurés sur l'ensemble de la chaîne de valeur : des grands groupes industriels développant des projets d'envergure, des PME-PMI et start-ups innovantes soutenues par des laboratoires et centres de recherche d'excellence, des associations, pôles de compétitivités et des collectivités territoriales mobilisés pour le déploiement de solutions hydrogène. Interlocuteur privilégié des Pouvoirs Publics, France Hydrogène a pour ambition d'accélérer le développement de solutions hydrogène pour réussir la transition énergétique, réindustrialiser le territoire et créer de la valeur localement pour améliorer la qualité de vie de tous. Elle agit pour :
 - Structurer une filière française de l'hydrogène performante, compétitive et innovante,
 - Partager et promouvoir les enjeux de la filière,
 - Faire connaître les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
 - Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales,
 - Faire évoluer le cadre réglementaire pour accompagner le déploiement des technologies hydrogène en France.
- **France Biométhane** est un groupement d'experts dont l'objectif est le développement et la démocratisation du biométhane et ses usages en France. Il réunit des producteurs exploitants qui représentent 50% du biométhane injecté en France dans les réseaux de gaz. L'expertise de ces entreprises est avérée et précieuse pour le débat biométhane.
- **France Gaz Liquides**, est l'organisation professionnelle de la filière des gaz et biogaz liquides (les gaz butane, propane, et le carburant alternatif GPL). Son rôle majeur est de défendre et valoriser l'énergie gaz et biogaz liquides, dans un contexte énergétique en constante mutation.
- Le **SYNASAV**. Organisation professionnelle, depuis 1966, le Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique (SYNASAV), réunit les professionnels de la maintenance de l'ensemble des équipements du logement en matière de chauffage, de climatisation, de ventilation, de traitement de l'air et production d'eau chaude sanitaire (tous types d'énergies, tous types d'habitats). Il fédère tous les profils de chefs d'entreprise (artisans, dirigeants de TPE/PME, dirigeants de groupes nationaux). Ces entreprises représentent plus de 800 sites, 16 000 salariés, 1 000 recrutements de techniciens par an, 12 millions d'appareils entretenus, 6 millions d'appareils sous contrat, 14 millions d'interventions par an pour 1,5 milliard d'euros de chiffres d'affaires.

- **L' UMGCCP** - Née le 1er janvier 2019, l'Union des métiers du génie climatique, de la couverture et de la plomberie (UMGCCP), affiliée à la Fédération française du bâtiment (FFB), regroupe 14 500 entreprises du génie climatique, de la maintenance, de la couverture et de la plomberie.
- **la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG)** regroupe les entreprises qui, en France, exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz et dont le personnel relève du statut national du personnel des IEG
- **la branche des équipements thermiques et de génie climatique**, regroupe les activités de services d'efficacité énergétique au travers de l'installation et de l'exploitation de systèmes de production, de réseaux de distribution et de récupération d'énergie. Elle emploie 38 500 salariés.

Le présent projet concernera ainsi l'ensemble des entreprises et salariés de l'industrie du gaz, qui représente environ 130 000 emplois directs et indirects en France.

Ces organisations et les métiers qu'elles représentent sont impactés par les nouvelles attentes des consommateurs en matière d'énergies, de nouvelles technologies et de transfert d'usages (mobilité notamment). Ces évolutions auront des incidences concrètes sur les métiers de la filière : producteurs, opérateurs de services énergétiques (maintenance et exploitation des équipements et des réseaux de transport et de distribution...), équipementiers, installateurs et intégrateurs, fournisseurs de services énergétiques et maintenance. Ces mutations profondes et rapides questionnent les compétences nécessaires et soulèvent des enjeux tant de visibilité, que de formation initiale ou continue.

III. OBJECTIFS ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

Le présent accord-cadre vise à organiser une démarche collective qui associera des acteurs référents de la filière et de partager dans un 1^{er} temps une méthode et des hypothèses communes pour l'élaboration d'un diagnostic de l'emploi et des formations.

Par la suite, la mise en commun de l'expertise et des visions stratégiques de ces acteurs permettra de constituer des données structurées, validées et présentées de manière cartographiée, utilisable par tous, en particulier les territoires, les branches professionnelles, les acteurs institutionnels de l'emploi, des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes en formation.

L'enjeu de cet EDEC est donc triple, et décliné en trois volets :

- A. Réaliser, au bénéfice de l'ensemble de la filière gaz dans son ensemble, une étude prospective quantitative et qualitative. L'intérêt de la démarche réside notamment dans son approche intégrée qui dépasse les cloisonnements usuels pour embrasser la variété des activités et cartographier tous les acteurs.
- B. Face au sujet de l'attractivité et l'apparition de nouveaux métiers, adapter une communication proche des territoires permettant de rendre visible la filière dans son ensemble auprès des publics ciblés, de présenter l'évolution des besoins et attentes ainsi que des dispositifs existants pour anticiper l'obsolescence des compétences.
- C. Enfin, proposer des initiatives locales et reproductibles à plus large échelle, pour faciliter l'accès à ces nouveaux métiers et nouvelles compétences ou favoriser la reconversion des métiers existants au travers des passerelles métiers.

Enfin cette démarche participe à la valorisation de la filière, à son attractivité et à l'excellence de ses compétences en France et en Europe, où elle pourra faire l'objet de restitutions dans le cadre de cercles de travail spécifiques.

A. Comprendre l'existant, analyser les tendances et définir les perspectives de la filière des gaz avec toutes ses composantes

Cette action vise à la réalisation d'une étude conçue pour servir de référence dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques et pour donner des repères communs à l'ensemble des acteurs de la filière, ainsi qu'au sein des territoires.

Il s'agit d'une étude quantitative et qualitative en deux étapes :

Intégrer et développer un diagnostic quantitatif des emplois à l'horizon 2030 des filières Gaz et de ses usages

L'objectif est de permettre une vision tant de l'existant qu'à l'horizon 2030. L'analyse quantitative des emplois (directs et indirects) existants et à venir tiendra en particulier compte des trajectoires prescrites par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et réalisera des modélisations et des focus sur plusieurs territoires afin d'assurer la répliquabilité des simulations et de permettre l'accompagnement des projets des volets B & C.

Réaliser une analyse qualitative d'évolution des métiers à l'horizon 2030 et des compétences associées

Cette cartographie des nouveaux métiers s'intéressera aux métiers susceptibles d'évoluer et des métiers en décroissance. Elle identifiera également les tendances fortes et les impacts de la transition écologique, des mutations technologiques, notamment digitale. L'étude permettra d'identifier les besoins non couverts par les référentiels existants. Enfin l'étude identifiera les passerelles intersectorielles et trans-sectorielles susceptibles d'être organisées afin de sécuriser l'emploi et d'accompagner les parcours professionnels dans la durée

Ainsi l'analyse approfondie des métiers reposera sur un travail collectif et itératif permettant l'initialisation d'un référentiel commun et partagé entre l'ensemble des parties prenantes au travers d'un travail collaboratif impliquant les organisations et leurs adhérents et rassemblant plusieurs fonctions autour d'ateliers thématiques.

Pour faciliter les reconversions professionnelles qui s'annoncent à l'issue de la crise sanitaire et avoir une vision claire et quantifiée des compétences par métiers et de leur évolution, une approche plus fine à l'échelon territorial sera réalisée sur plusieurs régions.

B. Fédérer pour mieux accompagner les territoires dans leur transition énergétique

Les mutations rapides de la filière nécessiteront de travailler sur de nouveaux outils d'observation, plus agiles et qui rendent compte de manière efficiente et rapide de l'évolution des besoins et attentes pour anticiper l'obsolescence des compétences.

Portail d'observation de l'industrie, de l'emploi et des formations

Il s'agira d'élaborer un portail d'observation de l'industrie, de l'emploi et des formations de l'ensemble de la filière, portail GPEC (portail digital intégré) commun à l'ensemble de la filière avec deux fonctionnalités majeures :

- 1- La première fonctionnalité de ce portail permettra donc de disposer d'une cartographie digitale de l'empreinte sociale de la filière et de la mettre à disposition du grand public, de l'ensemble des acteurs régionaux (Régions, acteurs de l'emploi et de la formation). Commune, efficiente et agile, elle permettra d'observer les mutations rapides de l'industrie. Elle comprendra des indicateurs, des définitions, des méthodologies et des outils d'analyse communs qui permettront d'harmoniser l'observation des filières et métiers concernées.

- 2- La seconde fonctionnalité a pour objectif de présenter aux salariés (éventuellement en reconversion), aux demandeurs d'emploi et aux employeurs :
- La filière gaz, les métiers et compétences en tension,
 - Les parcours d'orientation et de formation possibles,
 - L'offre de formation,
 - L'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation.

Cette plateforme interviendra à l'échelle territoriale et mettra également à disposition des ressources pédagogiques digitales, ainsi qu'un outil de proposition de parcours permettant de trouver des formations adaptées selon le profil utilisateur.

Animation du Réseau EDEC et stratégie de communication de la filière dans toutes ses composantes au plus près des territoires

Une animation territoriale de la filière permettra d'assurer la promotion de la démarche EDEC auprès de la filière industrielle et des acteurs économiques, de valoriser les initiatives au sein de la filière. Imaginer des actions destinées à développer un collectif de filière à l'échelle nationale :

- Participer à l'attractivité de l'industrie par une stratégie et un plan de communication commun à la filière, mettant en avant les dynamiques en cours (communication sur les travaux et projets menés au sein de la filière et de l'EDEC).
- Promouvoir la création de la filière et assurer son animation à l'échelle territoriale en développant les échanges intra-filières : animation locale, collecte des données et partage des bonnes pratiques.

Ainsi, au travers de ces différentes actions, il s'agira de conduire l'animation du réseau de partenaires EDEC Gaz au travers d'une stratégie de communication commune, valorisant les travaux de l'EDEC, mais également l'observation des filières. Cette stratégie de communication visera les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de l'insertion et de la formation, les entreprises, les actifs, les jeunes. Les modalités de diffusion seront adaptées à ces différentes cibles et devront offrir une image moderne et innovante de l'industrie ainsi que les potentialités qu'elle peut offrir à ses salariés.

C. Former aujourd'hui pour préparer demain

S'il existe de nombreuses initiatives pour accompagner le développement de formations dans les métiers de l'énergie, elles sont trop silotées entre les métiers de la maintenance de chaudière, ceux de l'hydrogène ou du biométhane. Ces filières naissantes font appel à de nouveaux métiers faisant l'objet d'une concurrence entre plusieurs filières industrielles qui elles-mêmes souffrent d'un manque de compétences.

Des actions rapides doivent donc être mises en œuvre pour fédérer les besoins et remédier à la faible attractivité des filières industrielles. Elles doivent faire connaître les métiers du gaz dans leur globalité: les métiers traditionnels du gaz naturel avec les techniciens réseaux et en appareils à pression, mais également ceux liés à la transition énergétique et digitale, les nouveaux métiers des gaz verts et ceux de la maintenance des équipements de la boucle d'eau chaude dans le bâtiment, la digitalisation des métiers et l'utilisation des données.

Créer un réseau de techniciens et experts de la Filière gaz

Cette communauté des Métiers du Gaz aura pour objectif de représenter la diversité des métiers, des localisations, des activités auprès du grand public, des acteurs de l'emploi et de la formation tout en donnant, bien sûr, la priorité à l'activité. Il s'agit d'une communauté d'intérêt dont l'objectif est de valoriser les métiers de services techniques de la filière Gaz dans toutes ses composantes (gaz naturel, hydrogène, biométhane, services énergétiques) pour attirer et fidéliser les techniciens en s'appuyant sur leur engagement et leur fierté

Construire un parcours de d'accompagnement et de formation pour découvrir les métiers de la filière gaz

Grâce à des séjours d'immersion dans les entreprises pour découvrir les métiers de la filière, susciter des vocations et les accompagner dans le développement des compétences via l'alternance, le dispositif "la route du gaz" apporte une réponse innovante en permettant à des personnes, essentiellement sans qualifications, de :

- découvrir les métiers de la filière des gaz,
- travailler des compétences de base en savoirs et savoir-être,
- construire leur projet professionnel et ainsi devenir acteurs de leur parcours.

La route du gaz est un tremplin pour ensuite intégrer une entreprise du secteur et développer les compétences attendues, par exemple, via une formation par alternance.

Créer un dispositif innovant d'acculturation et de formation à la Transition Écologique

Créer une démarche d'acculturation et de formation sur la transition énergétique et écologique à destination des étudiants, des enseignants et de l'ensemble du personnel des 4 écoles de l'IPL (L'Institut Polytechnique de Lyon, ECA la salle, ISARA, ITECH -L'Institut Polytechnique de Lyon associant plusieurs Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général). Par son approche transversale et décloisonnée, mariant les sciences du vivant et l'ingénierie, répondant aux nouvelles attentes des parties prenantes, cette formation sera particulièrement orientée sur le développement des gaz renouvelables et les problématiques de transition dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets et de l'agriculture.

Fluidifier la mobilité professionnelle en favorisant les passerelles métiers

Les actifs, en particulier niveau bac et infra-bac, sont souvent peu mobiles géographiquement. Il est donc précieux d'identifier les métiers en tensions et faciliter ainsi l'accès à des filières en croissance comme peut l'être la filière gaz dans toutes ses composantes. Ces passerelles métiers permettrait de préparer des jeunes ou demandeurs d'emplois en les accompagnant dans un parcours professionnel adapté.

Cette action reposera donc sur l'identification des secteurs en décroissance et en croissance, la définition des métiers et compétences associées, l'identification des dispositifs de formation existants, de la construction de parcours formations complémentaires, de l'identification de l'offre, des acteurs de l'Emploi et de la Formation, de la création de support de communication, et de l'utilisation de la méthode de recrutement par simulation (MRS) proposés par Pôle Emploi.

Cette méthode MRS permet de recruter à partir d'habilités référencées avec la filière et Pôle emploi. En fonction des enseignements du volet diagnostique de l'EDEC, les tests à utiliser ou à créer avec les partenaires seront définis. C'est aussi à partir des besoins consolidés de la filière que seront dégagés les métiers qui seront éligibles pour monter un parcours de formation et/ou une passerelle vers la filière gaz. Ces formations peuvent aller de quelques jours pour devenir agent prévention gaz, jusqu'à plusieurs mois pour devenir technicien de maintenance gaz.

Le détail des axes et actions figure dans la fiche annexée au présent accord-cadre.

IV. Modalité de suivi et pilotage

A. Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le déploiement des actions de l'accord-cadre. Il a pour mission d'impulser, d'orienter et d'animer la mise en œuvre du présent accord-cadre. Le comité techniques lui rend compte de l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

Il est composé de représentants :

- de la DGEFP ;
- un membre par organisations professionnelles d'employeurs et par organisations syndicales de salariés représentatives signataires du présent accord-cadre des Branches concernées :
 - L'AFG ainsi que l'ensemble des fédérations et associations professionnelles signataires
 - Des branches professionnelles IEG et des équipements thermiques et de génie climatiqueL'AFG est mandatée par les fédérations et syndicats professionnels de la filière signataires pour la mise en œuvre et le suivi du présent accord cadre.
- de l'organisme relais OPCO 2I

Il pourra associer des acteurs institutionnels ou des experts en tant que de besoin. Sa présidence est assurée par l'Etat, son animation par l'AFG et l'OPCO2I et son secrétariat par l'OPCO 2I. Ce comité de pilotage se réunira une fois par trimestre.

B. Comité technique

La démarche est animée par un comité technique. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions relevant du présent accord-cadre. Il a également pour rôle de mettre en œuvre le processus d'évaluation de l'EDEC.

Il est composé de représentants :

- de la DGEFP
- de l'AFG et des Représentants Métiers pour les 3 volets A, B & C mandatés par les partenaires signataires
- de l'organisme relais

Le comité technique pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, l'expertise de personnes qualifiées.

Il se réunit une fois par mois (à minima) et autant de fois qu'il le juge nécessaire. Son animation sera assurée par l'AFG, en lien avec l'Etat et l'organisme relais.

Les Représentants Métiers, à minima au nombre de trois, sont associés à chacun des volets décrits dans l'accord. Ils sont des représentants des fédérations et associations professionnelles signataires du présent accord et des organisations syndicales et ont pour missions :

- de cadrer les besoins, fixer les objectifs du projet, valider les livrables...en concertation avec le comité de pilotage, d'apporter une expertise en support du chef de projet EDEC reposant sur ses savoirs et savoir-faire.
- d'être un facilitateur en identifiant et en mettant en contact avec l'équipe projet le ou les experts de la filière pour apporter leur contribution dans les différentes phases ou projets des travaux de l'EDEC.
- d'être un superviseur et conseiller auprès du comité technique, en étant le relais auprès du comité de pilotage, en apportant des conseils avisés (voire des directives) dans le déroulement du projet et en cas de difficultés (gestion de conflits, retards, dépassement budgétaires).

V. ORGANISME RELAIS

L'OPCO 2I est désigné par l'Etat et les autres signataires du présent accord-cadre comme organisme relais pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord-cadre et en assurer le suivi administratif et le portage financier.

L'organisme relais :

- met en œuvre les décisions du comité de pilotage et des comités techniques et rend compte de l'avancement et des résultats des actions de l'EDEC à ces instances ;
- gère au plan administratif et financier la mise en œuvre des actions définies dans l'accord-cadre. A ce titre, il est destinataire des fonds de l'Etat et rend compte de l'utilisation de ces fonds. Il garantit la traçabilité administrative et financière des actions mises en œuvre ;
- organise les procédures de recours à des prestations externes et contractualise avec les prestataires retenus, vérifie la réalité ainsi que la qualité des prestations réalisées ;
- produit les informations physiques et financières utiles au suivi et au pilotage des actions ;
- informe l'ensemble des entreprises de la mise en œuvre de l'accord-cadre et des actions dont elles peuvent bénéficier en lien avec le secteur ;
- coordonne l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord-cadre.

Pour ce faire, il met en place les moyens humains, administratifs et financiers correspondants.

VI. Financement

Le montant global de l'EDEC s'élève à 1 525 000 euros.

Sous réserve des crédits ouverts par les lois de finances, le montant de la participation du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion est fixé au maximum à 780 000 euros €, comprenant les frais de gestion.

La part de l'Etat ne pourra excéder **50** % du montant total des dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions, y compris l'évaluation de l'EDEC, hors frais de gestion.

Un tableau de répartition prévisionnelle des dépenses, axe par axe et action par action, est annexé au présent accord-cadre. Cette répartition prévisionnelle des dépenses entre les différents axes et actions pourra être modifiée en cours d'exécution de l'accord, après validation par le comité de pilotage, sans modifier le montant global de l'accord.

Les modalités de financement des actions prévues dans le présent accord-cadre sont formalisées et précisées dans une convention financière conclue entre l'Etat et l'OPCO 2I.

La participation de l'Etat au financement des actions prévues s'effectue en application des règles relatives à l'encadrement européen des aides.

VII. Durée

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 2 ans.

VIII. Evaluation

Dans les 6 derniers mois de l'accord-cadre, il est procédé à une évaluation finale de la mise en œuvre du présent accord-cadre. Elle est réalisée par un organisme extérieur sous l'égide du comité de pilotage. Elle devra permettre d'analyser la mise en œuvre de l'accord-cadre et l'impact de l'ensemble des mesures mises en œuvre durant toute la durée de l'accord-cadre.

Il pourra, si nécessaire, être décidé de procéder à une évaluation intermédiaire, au cours de la réalisation de l'accord-cadre.

IX. Propriété et publication des travaux

L'ensemble des productions, outils et livrables réalisés dans le cadre de cet accord sont la propriété conjointe des signataires.

Ils sont destinés à être partagés et mutualisés entre les signataires et à l'ensemble de la filière.

Ils seront également partagés avec les différentes parties prenantes du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Ils peuvent être mis en ligne sur les sites internet des signataires et faire l'objet d'une publication et d'actions de communication.

X. Clause de résiliation et de révision

Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent accord-cadre jusqu'à expiration de celui-ci.

Résiliation

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de trois mois succédant à une mise en demeure de respecter les termes de l'accord.

Ce sera notamment le cas s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.

Révision

Toute modification des termes du présent accord-cadre sera procédée par voie d'avenant signé par l'ensemble des parties signataires, après acceptation du comité de pilotage.

XI. REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges entre l'administration et les autres signataires qui ne recevraient pas de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le

ANNEXE 1

Budget prévisionnel EDEC POUR LA FILIERE DES GAZ, DE LA CHALEUR ET DES SOLUTIONS ENERGETIQUES ASSOCIEES

pour l'Organisme relais OPCO 2I

		ORGANISME RELAIS 1		MTEI		BUDGET PREVISIONNEL		
		En K€	Part OR 1 en %	En K€	Part Etat en %	En K€	%	
Volet A	Comprendre et analyser l'existant : Etude Prospective & Analyse des tendances	100	50	100	50	200	100	
A-1	Développer/Intégrer un diagnostic quantitatif des emplois à l'horizon 2030 des filières Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées	50	50	50	50	100	100	
A-2	Réaliser un diagnostic qualitatif en matière d'évolution des métiers et des compétences	50		50	50	100	100	
Volet B	Fédérer pour mieux accompagner les territoires dans leur transition énergétique	350		350	50	700	100	
B-1	Administration et pérenisation d'un portail GPEC (portail digital intégré) commun à l'ensemble de la filière prêtant deux fonctionnalités majeures : - Observatoire de l'industrie et de l'emploi de la filière Gaz qui présentera de manière interactive les indicateurs sociaux liés à l'emploi, la formation et l'apprentissage, générant ainsi une information rapidement accessible et à jour. - Observatoire des compétences et des dispositifs, et des acteurs, ainsi que des propositions de parcours de formation générant de l'information rapidement accessible aux publics ciblés (entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, ou en reconversion) Animation et alimentation du portail GPEC : assurer la gestion du portail, la mise à jour des données, assurer la veille	225	50	225	50	450	100	
B-2	Participer à l'attractivité de l'industrie au travers une stratégie et un plan de communication commun à la filière, mettant en avant les dynamiques en cours (communication sur les travaux et projets menés au sein de la filière et de l'EDEC). D'autre part une animation territoriale de la filière permettra de Assurer la promotion de la démarche EDEC auprès de la filière industrielle & des acteurs économiques : faire connaître les acteurs de la filière, valoriser les initiatives au sein de la filière. Imaginer des actions destinées à développer un collectif de filière à l'échelle nationale. Promouvoir la création de la filière et assurer son animation à l'échelle territoriale en développant les échanges intra-filières : animation local, collecte des données et partage des bonnes pratiques	125	50	125	50	250	100	
Volet C	Former aujourd'hui pour préparer demain	280	50	280	50	560	100	
C-1	Communautés des métiers du Gaz	75		75	50	150	100	
C-2	Créer un pilote "La route du gaz" pour construire son projet professionnel en découvrant les métiers de la filière gaz	42,5		42,5	50	85	100	
C-3	Création d'un dispositif innovant d'acculturation et de formation à la Transition Écologique à la maille de l'Institut Polytechnique de Lyon associant plusieurs Établissements d'Enseignement Supérieur Privés d'Intérêt Général	87,5		87,5	50	175	100	
C-4	fluidifier la mobilité professionnelle en favorisant les passerelles métiers vers la filière Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées	75		75	50	150	100	
TOTAL ACTIONS		730	50	730	50	1460	100	Part des dépenses totales consacrée aux actions = 96%
Evaluation		15	50	15	50	30	100	Part des dépenses totales consacrée à
SOUS-TOTAL		745	50	745	50	1490	100	
Animation - Frais de gestion versés à l'organisme relais				35,00	100	35	100	Part des dépenses totales consacrée à
TOTAL EDEC		745	48,85	780,00	51,15	1 525,00	100	100

Pour l'Etat,

Le Délégué Général à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, Bruno LUCAS

Pour les organisations professionnelles d'employeurs :

Les Employeurs de la Branche des Industries Electriques et Gazières

Pour les organisations professionnelles d'employeurs :

La Fédération des Services Energie Environnement (FEDENE)

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des industries électriques et gazières :

La Fédération CFE-CGC Énergies

Hélène Lopez, Secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Lopez', with a stylized flourish at the end.

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des industries électriques et gazières :

La Fédération Chimie Energie CFTD

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des industries électriques et gazières :

La Fédération CGT Mines Energie

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives des industries électriques et gazières :

La Fédération FO Energie et Mines

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique

La Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique

Le Syndicat National du Chauffage et de l'Habitat SNCH affilié à la Fédération Enermine CFE-CGC

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique

La Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois et de l'Ameublement CGT

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique

La Fédération Générale FO Construction

Pour les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche des équipements thermiques et de génie climatique

La Fédération UNSA Industrie et Construction

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

L'Association Française du Gaz (AFG)

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

Le Syndicat National de la Maintenance et des Services en Efficacité Energétique (SYNASAV)

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

L'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

France Hydrogène

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

France Biométhane

Pour les associations et syndicats professionnels de la filière des Gaz, de la chaleur et des solutions énergétiques associées :

France Gaz Liquides

